



**Conseil communal
Penthalaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2019**

Législature 2016-2021

Préavis n° 2020 - 39

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est composée de Mesdames Corinne Borgeaud, Rosario Monteiro, Patrizia Ponti et Victoria Thibaud, ainsi que de Messieurs Antonio Gatto, Jean-Rémy Marchand et Claude-Alain Zbinden.

La Commission, sans Mesdames Borgeaud et Monteiro, excusées, s'est réunie le 8 janvier 2020 au domicile du rapporteur afin de préparer les questions que nous souhaitons aborder avec notre exécutif. Il est très vite ressorti de nos conversations qu'avant d'aller trop de l'avant, nous devons savoir ce qu'il en était de la situation conflictuelle que vivait notre commune. En effet, un membre de la Commission avait été contacté par un employé communal qui lui avait déclaré avoir un grave conflit avec la Municipalité. Au vu de ce qui précède, nous avons adressé un mail à la Municipalité le 13 janvier 2020 afin de solliciter une audience qui nous permettait d'y voir plus clair

Nous avons été reçus par la Municipalité incorporée le 27 janvier suivant. Hormis Monsieur Gatto, excusé, les autres membres de la Commission étaient présents.

Notre Syndic nous a annoncé qu'à la suite de la communication qui avait été faite lors du Conseil communal du 9 décembre 2019, il pouvait apporter certains compléments. Il nous a lu un texte expliquant qu'un certain nombre de faits sont à l'origine de difficultés au sein de la Commune de Penthalaz.

Dès que celles-ci furent identifiées, en septembre 2019, la Municipalité en a informé Monsieur le Préfet, Pascal Dessauges. De plus, voulant résoudre les problèmes et retrouver un fonctionnement à la hauteur des responsabilités d'une autorité communale elle a, d'une part, pris contact avec un bureau de médiateurs professionnels et, d'autre part, s'est approchée d'un homme de loi. Sur son conseil, la Municipalité a confié un mandat d'investigations à un ancien juge cantonal.

Ces deux processus sont actuellement en cours. Des informations seront données au terme de la procédure administrative. Cependant tous les participants à cette enquête ont l'obligation de garder une confidentialité stricte sur l'enquête en cours, ce qui vaut également pour tous les Municipaux.

Ce que la Municipalité a pu d'ores et déjà nous communiquer, c'est que dans l'intervalle, l'employé communal en question, a donné sa démission.

Dès lors, que notre exécutif ne pouvait plus communiquer, la séance s'est terminée là. La Commission de gestion s'est à nouveau réunie au domicile du rapporteur le 3 février 2020. Tout le monde était présent. Cette soirée a été consacrée à définir les thèmes que nous voulions aborder et quel suivi devons-nous observer vis-à-vis du mutisme de notre exécutif. Il a fallu encore deux séances afin de clarifier tous les dossiers. Le 17 février, nous étions tous présents et le 9 mars Mesdames Monteiro et Thibaud étaient excusées. Voici les thèmes que nous avons choisi de développer.

Pour Madame Corinne Borgeaud et Monsieur Antonio Gatto

- Route de Lausanne – Les travaux sont-ils terminés – bilan final – Obtenir un tableau comparatif entre le budget et les coûts réels par poste.
- Où en est-on au niveau de la subvention ?
- Route de la Gare, qu'en est-il du crédit d'études ?

- Notes de frais de la Municipalité et de représentation du personnel communal

Pour Madame Victoria Thibaud

- Voiture Mobility de la place Centrale. fréquence d'utilisation par la commune – les usagers privés

Pour Monsieur Jean-Rémy Marchand

- Naturalisation – procédure (documents à réunir – où ? cours - coût, – durée de la procédure)

Pour Madame Rosario Monteiro et Monsieur Claude-Alain Zbinden

- Patinoire – fréquentation (météo pas terrible cette année)
- Coût électricité avec comparatif des années précédentes (depuis l'installation du compteur indépendant)
- Recettes d'exploitation

Pour Madame Patrizia Ponti

- Personnel communal : tableau des charges communales (en ajout aux précédentes années)
- Carte de crédit communale – son usage – signature seul ou a deux
- Informatique (le sujet sera développé si besoin après vos explications quant à l'audit dans ce domaine)
- Suite au rapport 2018 et aux comptes et préavis, il était prévu que tout soit terminé en 2019, avec les coûts sur 5 ans selon préavis 2017-14.
- A voir le budget 2020, on aimerait un rapport complémentaire pour 2019.

Questions simples

Bus PPDL - Remplacement de véhicules (suppression de ce service ???)

Déchetterie – Stationnement

Tous ces thèmes seront développés par la suite dans ce rapport.

* * * * *

Afin que nous soyons au clair avec ce que nous pouvions ou ne pouvions faire, nous avons décidé de nous adresser à Monsieur Pascal Dessauges, Préfet. Après avoir pris contact téléphonique avec lui, il nous a prié de lui faire part par écrit de nos soucis.

Par la suite, nous avons convenu d'un rendez-vous. Mesdames Borgeaud et Ponti et moi avons rencontré le Préfet le 25 février dès 7 heures du matin.

Il nous a annoncé avoir rencontré et entendu la Municipalité et nous a assuré que la Commission de gestion ne pouvait être tenue pour responsable d'un manquement quel qu'il soit, tant que son travail avait été fait dans les règles de l'art. Il a précisé que nous ne pouvions pas refuser les comptes par simple manque de temps, mais que nous devons continuer à aller de l'avant dans notre travail. Il a répondu à toutes nos interrogations et malaises.

* * * * *

C'est à partir du 19 mai 2020, que nous avons repris langue avec notre exécutif. Cependant, la Municipalité n'était pas restée inactive. Elle a répondu à toutes nos questions par messagerie.

Lors de cette soirée, la Commission de gestion était incorporée, la Commission des finances était représentée par Madame Cardaropoli et Messieurs Traini et Hoseini.

Pour la Municipalité, Monsieur Freiburghaus était excusé. Monsieur Chapuis nous a proposé l'ordre du jour suivant

- Accueil
- Préparation du programme de travail pour les comptes 2019
- Réponses aux questions de la Commission de gestion
- Informations sur l'encaissement de la somme de CHF 110'000.- de la part des impôts (dossier Sté Karveyr)
- Informations sur les difficultés rencontrées par la Commune
- Informations et décision sur l'audit relatif au poste « informatique »
- Divers

En plus des réponses qui nous ont été données par écrit, nous avons repris tous les points évoqués. Pour certains les réponses étaient claires et ne nécessitaient pas de compléments d'informations. Pour d'autres, il a été convenu qu'ils feraient l'objet d'une soirée qui leur serait dédiée.

En 2011, la Commune de Penthaz avait avancé la somme de CHF 110'000.- pour la construction du local des pompiers afin de garantir que la société Karveyr ne fasse pas de bénéfices sur la construction de l'édifice. Ce fonds a été libéré au printemps. Il sera mis comme réserve d'attente du bilan.

Afin de retrouver la sérénité parmi le personnel communal et la Municipalité, celle-ci a décidé de faire appel à un médiateur en la personne de Monsieur Marc Rosset. Par contre, c'est Monsieur Pierre Muller, de la société Muller Légal à Lausanne, qui a mené l'audit. Il a rendu son rapport le 30 avril 2020. Sa facture se monte à CHF 50'000.- Nous n'en saurons pas davantage, la Municipalité étant toujours empruntée pour communiquer. Nous avons dès lors convenu que l'on adresserait un courrier à notre exécutif avec les questions précises que nous nous posons et que c'est l'avocat de la commune qui répondrait, ou non, à nos questions. Cette réunion s'est tenue le 23 juin sans M. Zbinden, excusé. La Municipalité était

Dernière et bonne nouvelle de la soirée, il semblerait que les comptes vont vers un excédent de revenus de CHF 247'000.-, ceci sans les CHF 110'000.- que nous venons de mentionner.

Le 26 mai, la Commission de gestion incorpore s'est réunie au Verger afin de préparer un mail à l'adresse exclusive de la Municipalité, vis-à-vis de l'audit.

Le 9 juin, c'est dans la grande salle du verger que la Municipalité incorpore a rencontré la Commission de gestion, sans Madame Rosario Monteiro, excusée. Lors de cette soirée, nous avons abordé les sujets de la voiture Mobility, la procédure des naturalisations, la route de la Gare et des frais divers. A ce sujet, l'appellation « Frais divers » est un peu un fourre-tout et la Commission de gestion pose la question de comment pourrait-on renommer ce poste ?

Le 16 juin s'est déroulée la lecture des comptes. Pour la Municipalité, Monsieur Jauner était excusé. Monsieur Garcia, boursier, était présent. Madame Thibaud et Monsieur Gatto étaient excusés et la Commission des finances était représentée par Madame Cardaropoli et Monsieur Traini.

D'emblée Monsieur Ischi prend la parole pour dire que dans le préavis de la route de la Gare, la ligne « divers et imprévus » a toujours été inscrite ainsi et il ne voit pas comment l'appeler autrement.

Ensuite, Monsieur Chapuis passe toutes les écritures en revue et apporte des précisions sur certains montants ou à notre demande.

110 ADMINISTRATION

435.9 Taxe pour protection des arbres. Si un privé abattait un arbre sans le remplacer, une taxe serait perçue. Ce ne fût pas le cas cette année.

437 Encaissement des ordonnances pénales. Il s'agit d'amendes pour du stationnement.

151 AIDES & SUBVENTIONS DIVERSES

351 La FEM est la fondation pour l'enseignement de la musique.

17 SPORTS

1700 Place Madeleine Chamot-Berthod. Il avait été mis au budget un montant qui n'a pas été utilisé et donc reporté.

1706 CAMPING ET PISCINE

305 La différence est due à un changement d'assurances.

Pour la piscine, cette installation a été mise aux normes et maintenant le chlore liquide a été remplacé par des granulés.

427.1 La location avec charges et TVA sera corrigée pour l'année 2021.

2 FINANCES

210 IMPÔTS

401.1 La perte est due à la RIE3

404 L'augmentation concerne une importante transaction immobilière.

220 SERVICE FINANCIER

480.9 Le montant de CHF 400'000.- n'a pas été prélevé.

230 AMORTISSEMENTS ET RESERVES NON VENTILEES

331 Il s'agit de l'amortissement pour les classes derrière le collège.

439 Une entrée de l'association du sport vaudois pour le camping.

310 TERRAINS

436 Entrée d'argent due pour l'eau des jardins familiaux.

320 FORÊTS

318 La commune a dû effectuer des coupes de sécurité à cause du bostryche.

35 BÂTIMENTS

3502 Maison de ville

Mandat CEBC. Il s'agit d'une expertise de l'isolation du bâtiment.

3554 RTE DE DAILLENS 2

314.1 Remboursement d'assurances suite à un incendie.

3558 LOCAL SI (place du Pont)

La toiture a été révisée.

3560 CENTRE COMMUNAL DU VERGER

311 Achat d'un défibrillateur et d'une machine pour le nettoyage des moquettes.

Point 3560.314.5 Achat d'un nouveau beamer.

3561 COLLEGE DU CHEMINET

314.1 Remplacement de vitrages à la suite de dégâts.

331 Il s'agit du pavillon scolaire.

3569 ROUTE DE LA GARE 38

314.1 Travaux de désamiantage confiés à une entreprise spécialisée.

443 ESPACES PUBLICS

311 Achat de matériel reporté.

449 CIMETIERE

314 Montant prévu au budget pour la consolidation des stèles.

450 ELIMINATION DES DECHÊTS

311 Changement d'un molok suite à un incendie.

436 Remboursement d'assurances + diverses sollicitations

481 Bénéfice sur la stratégie énergétique 2050

460 EGOÛTS ET EPURATION

434.2 Cette baisse est due à moins d'eau vendue

510 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

CHF 50'000.- n'ont finalement pas été prélevés

610 POLICE & ASSISTANT DE SECURITE PUBLIQUE

351 Résultat de la péréquation financière

710 SERVICE SOCIAL REGIONAL

La Municipalité ne dispose d'aucune marge de manœuvre dans ce secteur

720 PREVOYANCE SOCIALE

Résultat de la péréquation financière

810 SERVICE DES EAUX

312.11 Achat d'eau à Lausanne. Cette facture pourrait augmenter de CHF 30'000.- par mois si nous devions nous approvisionner exclusivement à Lausanne, à cause des soucis de qualité de l'eau que nous rencontrons actuellement, ce qui porterait ce poste à CHF 1'000'000.- par an. Dès lors, la Municipalité serait obligée d'augmenter le prix du mètre cube d'eau.

* * * * *

Le 30 juin, la Commission de gestion, sans Monsieur Marchand, excusé, a été reçue par la Municipalité incorporée afin de procéder aux contrôles des pièces comptables. Monsieur Garcia, boursier, était présent et la Commission des finances était représentée par Madame Samanta Cardaropoli et Monsieur Daniel Traini.

Nous avons évoqué l'année dernière un visuel pour le suivi des bons et ou des factures. Monsieur Garcia nous a présenté la GED (gestion électronique des documents). Chaque bon ou facture est scanné et entré dans le système informatique avant d'être transmis au chef de service responsable. Il contrôle puis l'approuve (ou non) avant de le transmettre à son Municipal, responsable du dicastère. Celui-ci confirme puis transmet le document à la Bourse pour paiement. Toutes ces manipulations sont visibles dans la GED sous la forme d'une note sur laquelle il est inscrit la date à laquelle le document a été scanné, quand et à qui il a été transmis et ainsi de suite jusqu'à la date à laquelle la facture a été réglée.

* * * * *

Nous vous communiquons dans le détail les éléments vus cette année.

Madame Monteiro et Monsieur Zbinden

Patinoire – comptes 1707 et suivants

Cette installation a ouvert le samedi 30 novembre 2019 pour clore le dimanche 23 février 2020. Sur les 86 jours possibles d'utilisation, elle a dû rester fermée à 21 reprises à cause d'une météo peu clémente. Nous pouvons dire que par rapport à la saison 2018 – 2019, ce fût une année presque identique puisque nous constatons une augmentation des entrées de CHF 962.- Pour ce qui est des coûts dus à l'électricité, la saison 2019-2020 laisse apparaître une facture de CHF 1'378.45 contre CHF 3'720.85 pour la saison 2018-2019 et CHF 3'703.25 pour la précédente.

Contrôle des pièces

Il nous a paru pour le moins bizarre de voir que des salaires sont comptabilisés en été alors même que l'installation est démontée. Monsieur Garcia a expliqué que pour tous les postes de la Commune, il prévoit chaque mois des salaires et à la fin de l'exercice, en fonction des heures effectuées par le personnel, il effectue un correctif et établit une proportionnalité sur l'année.

Pour la piscine, aucune remarque particulière de la part de la Commission de gestion si ce n'est une petite erreur de position d'écriture. La facture du 5 août 2020 concernant un mélangeur d'évier pour la cuisine du restaurant a été inscrite sous chiffre 1706.314.10 entretien des bassins au lieu du 1706.314.11 entretien des bâtiments de la piscine.

Madame Victoria Thibaud

Voiture Mobility

La commission de gestion s'est intéressée à l'utilisation et le prix de la voiture Mobility qui est devant l'administration communale, c'est-à-dire de savoir quelle utilité elle a et combien elle coûte.

Pour résumé, la société Mobility a repris à son compte, dès le début 2019, la voiture Mobility stationnée à la gare. C'est pourquoi, nous nous sommes intéressés qu'à celle stationnée au village. La Commune doit garantir un volume minimum de location pour cette dernière. Si antérieurement, la Commune devait régler, en fin d'exercice, l'éventuelle différence entre le montant garanti et le montant des locations, les nouveaux contrats nécessitent que le garant, la Commune en l'occurrence, verse un montant de CHF 14'539.50 TTC en début d'année. Le 75% des frais d'utilisation sont remboursés en début d'année suivante. Pour 2019, Mobility a reversé CHF 7'002.95 ce qui a finalement coûté à la commune CHF 7'536.55.

Vu le montant, nous nous sommes intéressés à savoir combien coûtait cette voiture au km.

A savoir qu'elle est réservée du lundi au jeudi tous les matins de 8h à 12h pour les rendez-vous du personnel du service technique ou pour un membre du personnel qui devrait aller à une séance à l'extérieur de Penthalaz, de même pour les Municipaux. Ce qui correspond à 212 réservations pour 574 km parcourus. Pour la population, la voiture a été réservée 177 fois pour un total de 6578 km.

A titre de comparaison, la Commune avait acquis en 2015 une Honda Jazz pour les besoins de l'administration qui a été revendue en 2017. Son coût total, pour les 28 mois, a été de CHF 13'517.25, soit CHF 5'793.10 pour une année.

Vérification des pièces

- 110.316.3 – véhicule mobility
- 180.436 – remboursement divers
- 180.365.70 – garantie chiffre d'affaires mobility

Lors de la vérification des comptes y relatifs, nous avons pu constater que la Commune paye un abonnement mensuel de CHF 17.23 puis un journalier de CHF 10.- que la voiture soit utilisée ou non puis CHF 0.67 le km.

Malgré tout, sur une année, si on calcule le prix que coûte cette voiture au km en moyenne, cela correspond à CHF 13.-.

Le 2 mai 2019, la société Mobility a facturé CHF 123.75 à cause des travaux du début de la route de Gollion. Ils ont dû déplacer la voiture qui se trouve à la gare afin de permettre aux ouvriers de travailler avec la perceuse pendant quelques heures. Lorsqu'une voiture est réservée et n'est pas utilisée, comme dans ce cas où elle n'a parcouru que 20 mètres, Mobility facture les heures de réservation fois 3 (16.5 heures x 2.5 CHF/heure x 3 = CHF 123.75).

Pour Madame Patrizia Ponti

- **Personnel communal**
- **Carte de crédit communale – son usage – signature seul ou a deux**
- **Informatique**

Personnel

Rappel sur l'obtention des tableaux de bord, bien reçus.

Carte de crédit communale, usages et signatures

Utilisée pour payer des achats en ligne principalement (cartes de visite, inscriptions diverses, logiciels informatiques et autres).

Paieement sur facture, signature à deux.

En 2019 CHF 749.90.

Informatique

Suite au rapport 2018 et aux comptes et préavis, il était prévu que tout soit terminé en 2019, avec les coûts sur 5 ans selon préavis 2017-14.

A voir le budget 2020, on aimerait un rapport complémentaire pour 2019.

Situation générale.

La Municipalité a remis à la Commission un rapport sur les activités informatiques pour l'année 2019, rapport fourni et qui explique très bien la situation.

Toutefois restent de multiples questions quant à la situation future du support informatique pour la commune.

Audit

La Municipalité a aussi remis un point de situation par rapport à la demande d'établissement d'un audit faite par le Conseil, avec les offres demandées et reçues.

Au vu des coûts, la Municipalité a demandé l'avis de la Commission de gestion pour la suite. En effet le montant n'est pas au budget et doit faire l'objet d'un préavis.

Après discussion, en particulier avec Yves Jauner, en charge du secteur informatique, la Commission de gestion et les représentants de la Commission des finances confirment à la Municipalité qu'il semble judicieux de poursuivre avec cet audit et soumettre un préavis en septembre.

Monsieur Jauner précise que le budget 2021 sera par contre calqué sur le celui de 2020, en attendant le résultat de l'audit.

Contrôle des pièces

Comptes informatiques contrôlés :

190.311 mobilier, matériel, machines et logiciels

190.315 entretien et maintenance

Constatations :

- La question du nombre d'imprimantes a été de nouveau soulevée -> il faudrait étudier une solution pour optimiser ce poste.
- Processus aussi à mettre en place, afin de prévoir la validation des demandes, actuellement effectuées en grande partie par Monsieur Jauner. Ceci afin d'éviter un nombre d'interventions important de M. Blum, appelé pour de petites interventions qui ensuite induisent des coûts qui peuvent se révéler élevés.
- Achats de clés USB à maîtriser par l'étude d'autres options.

Pour Madame Corinne Borgeaud et Monsieur Antonio Gatto

- Route de Lausanne – Les travaux sont-ils terminés – bilan final – Obtenir un tableau comparatif entre le budget et les coûts réels par poste.
- Où en est-on au niveau de la subvention ?
- Route de la Gare, qu'en est-il du crédit d'études ?
- Notes de frais de la Municipalité et de représentation du personnel communal

Travaux routiers dans la commune (routes de Lausanne et de Cossonay)

Suite et fin des travaux engagés.

Bases :

- **Préavis Municipal 2017-16**

Réfections des routes de Lausanne et Cossonay

- **Préavis Municipal 2018-24**

Réfection et modification de la chaussée de la route de Lausanne, à l'entrée de la localité

Questions :

- Est-ce que les travaux sont terminés ?
- Quel est le bilan final des travaux ?
- Pouvons-nous avoir un tableau comparatif entre le budget et les coûts réels par poste ?
- Où en est-on au niveau de la subvention ?
- Route de la Gare, qu'en est-il du crédit d'études ?

Ce rapport correspond à la suite et fin du dit préavis **2017-16**, que nous avons déjà traité en 2019, le projet est actuellement terminé et nous pouvons donc en tirer les conclusions.

Les montants réunis des préavis 2017-16 (CHF 2'760'500.00) et 2018-24 (CHF 325'000.00), accordés par le conseil, donnent un total de CHF 3'085'000.00.

La commission a demandé à la Municipalité de recevoir le détail des dépenses par poste.

Un tableau Excel avec le détail des postes et résumé des dépenses nous a été transmis sans aucune retenue et en complète transparence.

Nous avons procédé à la comparaison des frais budgétés et des montants effectifs, les écarts tant positifs que négatifs ont fait l'objet des remarques et questions que la commission a soumises à la Municipalité.

Le mardi 9 juin dernier, la commission de gestion a rencontré la Municipalité incorporé pour avoir un retour sur tous les points soumis à réponses.

Pour le préavis 2017-16, la commission demande des explications quant aux dépenses excédentaires de 187'277.00 CHF. du montant alloué (1'674'300.00 CHF) aux travaux de génie civil.

Il en ressort que sur le dépassement en question, environ le tiers aurait pu être économisé si la Municipalité s'en était tenue au projet de base (pose de bordures en ciment au lieu des bordures en granit).

A la demande de la commission sur la décision de cette évitable dépense, la réponse toute faite a été qu'il y avait encore de la disponibilité dans le montant prévu pour le « Divers et imprévus » d'où la demande légitime de la commission :

Pourquoi cette dépense n'a pas fait l'objet d'une demande auprès de la commission des finances, ou autre commission ad-hoc ?

Cette fois la réponse est plus consternante, c'est-à-dire :

- Parce que l'on a toujours fait comme cela.

Il est toutefois à souligner que la commission n'a pas relevé de manquement ou autre négligence sur la gouvernance de ce projet.

Il est certain que pour des dicastères aussi complexes et spécifiques l'aide d'un chef de service compétant et la décision collégiale de l'ensemble des Municipaux permettra de réduire les risques d'une décision individuelle non appropriée et hâtive.

La commission tient à préciser que, pour tous les projets en cours et les futurs projets, le montant alloué au poste « Divers et imprévus » devra exclusivement être utilisé à cet effet et que toute autre dépense devra faire l'objet d'une information formelle et d'une validation de la commission des finances.

En ce qui concerne les frais de représentation de la Municipalité et du Personnel communal, qui s'élèvent à CHF 7'394.50, pour les uns et à CHF 5'032.70, pour les autres, il n'y a rien de particulier à relever si ce n'est que :

- L'utilisation du véhicule privé pour des déplacements à des fins professionnelles (formations, séances, conférences et autres) est payé à raison de 70 cts le kilomètre pour autant que, ni transport public, ni la location de la Mobility ne soit possible.
- Des frais forfaitaires pour les 2 apprentis, soit CHF 80.- par mois et par apprenti, sont versés, selon l'article 14 de la loi sur la formation professionnelle.
- Des frais forfaitaires de CHF 25.- par mois, sont versés à 4 responsables de la commune dont notamment, la secrétaire, le chef du service technique et le boursier, pour utilisation du téléphone personnel à des fins professionnelles.

Contrôle des pièces

430.314.2 – Entretien du réseau routier

Constatations :

Rien de particulier à dire si ce n'est que les factures pour la fermeture des nids-de-poule sur les chemins agricoles et la route de la Gare s'élèvent à un montant total de CHF 47'804.-, que les travaux de peinture du tunnel passage sous-voie vers Agip se montent à CHF 16'685.30. Il s'agit d'une peinture anti-tags.

430.315.5 – Entretien des véhicules

Constatations :

Toutes les pièces contrôlées correspondaient aux écritures. Nous avons tout de même relevé, le service et expertise de 115000 km du KIA K2500 pour un montant de CHF 6265.-. Nous avons trouvé cette facture relativement élevée et elle nous a laissé perplexe quant à la nécessité de remplacer les coussins des sièges pour passer une expertise. D'où la question : jusqu'à quel montant vont les compétences du chef de service ?

Pour Monsieur Jean-Rémy Marchand

Naturalisation

La commission s'est intéressée à savoir comment se déroulent les procédures de naturalisation, particulièrement sur les compétences communales de cette démarche.

D'un point de vue légal, actuellement c'est la loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) du 19 décembre 2017 qui s'applique. Cette dernière s'appuie notamment sur la Loi fédérale sur la nationalité suisse du 20 juin 2014 et son ordonnance du 17 juin 2016. La loi cantonale (LDCV) est complétée par son Règlement d'application du 21 mars 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2018 (date d'entrée de la LDCV), la demande de naturalisation doit être directement adressée au Service de la population (SPOP), secteur des naturalisations du canton de Vaud. Un formulaire ad hoc est à télécharger sur Internet. Celui-ci doit être accompagné des documents et attestations suivants :

- Permis C valable
- attestation de résidence (10 années de résidence en Suisse)
- attestation de niveau de français A2 à l'écrit et B1 à l'oral
- casier judiciaire VOSTRA

- non recours à l'aide sociale
- copie du passeport

La durée de cette phase est variable, de cas en cas. Elle est de plusieurs mois. La Commune n'a pas connaissance du dépôt des demandes de naturalisation. Elle reçoit, lorsque toutes les conditions sont remplies, une demande de procéder à l'enquête administrative, au cours de laquelle elle doit : vérifier le parcours migratoire, le respect de l'ordre public, l'état du règlement des impôts et l'absence de poursuites, la situation professionnelle, les fiches de salaires et le cas échéant une attestation de l'établissement scolaire ou de formation.

La Commune organise également le test de connaissances élémentaires qui questionne d'éléments fédéraux, cantonaux et locaux. Il s'agit d'un questionnaire à choix multiples (QCM), dont la version exhaustive des questions est disponible sur le site Internet de la Commune. Mais comme elle n'a pas connaissance des dépôts de demandes de naturalisation, si ce n'est qu'au compte-goutte, elle n'a plus ainsi la possibilité de mettre sur pied des cours de préparation à la naturalisation comme cela s'est fait en 2017 et début 2018.

La municipalité a décidé de recevoir les requérants, d'une part, afin de mettre un visage sur un nom et, d'autre part, d'évaluer le niveau d'intégration et de familiarisation avec les conditions de vie en Suisse. Suite à cela, la Municipalité émet un préavis à l'octroi de la bourgeoisie. Elle se réunit dans son intégralité pour effectuer ces rencontres qui sont informelles. Elle ne serait pas tenue de rencontrer les candidats. Depuis l'entrée des dispositions de la LDCV (loi sur le droit de cité vaudois), la commune n'a émis aucun préavis négatif sur une candidature.

Après l'accord du Canton, la communication de l'octroi de la bourgeoisie est transmise aux candidats. La suite de la procédure est en main du Canton et de la Confédération, puisque c'est elle qui accorde finalement l'autorisation fédérale. L'assermentation a lieu devant le Conseil d'Etat vaudois. L'ensemble de la procédure dure environ deux ans, dans le cas de procédures normales.

En 2019, 25 personnes (adultes et enfants) domiciliées à Penthalaz ont acquis la nationalité Suisse. Parmi celles-ci, deux l'ont acquise dans une autre commune que Penthalaz. Pour les personnes ayant acquis la bourgeoisie de Penthalaz, toutes avaient déposé leur demande avant le 31 décembre 2017. A ce nombre, il faut ajouter

5 personnes, soit 2 familles, qui avaient déposé la demande de naturalisation, qui ont obtenu la bourgeoisie de notre commune et qui ont quitté la Commune fin 2019. Certaines demandes déposées également sous les précédentes dispositions n'ont pas encore abouti, alors que le préavis de la Municipalité était favorable et émis au plus tard en été 2018.

La municipalité organise pendant le mois de février une réception pour « fêter » les nouvelles citoyennes et les nouveaux citoyens suisses ayant obtenus la nationalité durant l'année précédente.

Pré-conclusions

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion constate que la réaction de la Municipalité vis-à-vis de la crise qu'elle a vécue et qui a abouti à un audit n'a pas été des plus efficaces. Elle n'a pas su ressentir assez tôt le mal-être de son personnel et a laissé la situation se péjorer. Il serait peut-être judicieux de s'appuyer sur les compétences d'un répondant en ressources humaines.

Toujours à cause de l'audit et du silence auquel elle a été astreinte, ceci associé à la crise du Covid 19, la communication entre la Commission de gestion et la Municipalité a manqué d'efficacité.

De plus, alors que la Commission de gestion avait annoncé les thèmes qu'elle souhaitait aborder, elle a trouvé un manque de préparation de la part de nos autorités et du personnel

La Commission de gestion pense qu'il faudrait penser à la suppression de la voiture Mobility et trouver une autre solution. En effet, son utilisation moyenne a été de 2,7 kilomètres par réservation.

Enfin, la Commission de gestion rappelle que quel que soit le préavis, le poste « divers et imprévus » ne devra servir qu'à cela et à rien d'autres.

En ce qui concerne le rapport établi par la fiduciaire, la Commission trouve qu'au lieu de préciser ce qu'elle n'a pas fait (en l'occurrence un audit) elle pourrait présenter les éléments analysés. Le rapport ne mentionne rien de ce qui a été analysé et cela est regrettable.

Nous tenons à remercier nos autorités pour le travail effectué, le personnel pour sa disponibilité et les diverses manutentions qu'il a dû faire afin que nous puissions nous rencontrer dans des conditions d'hygiène acceptables.

Conclusions

La Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal n° 2020-39 tels que présentées.

Penthalaz, le 17 août 2020.

Le Rapporteur :

Les membres :



Claude-Alain Zbinden

BORGEAUD Corinne



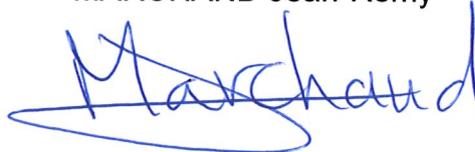
PONTI Patrizia



MONTEIRO Rosario



MARCHAND Jean-Rémy



GATTO Antonio

THIBAUD Victoria

(a quitté le Conseil au 31.07.2020)